

LE MAIRE JOUE LA MONTRE et L'INTOX IL CHERCHE À GAGNER DU TEMPS POUR CALMER LA COLÈRE DES AGENTS NE TOMBONS PAS DANS CE PIÈGE GROSSIER !!!

Nous avons rencontré le Maire jeudi 1er Octobre 2015, dans son bureau ;
Il était accompagné de Marie-Lise FLEURET-PAGNOUX, du DGS et du DRH de la Ville. Deux autres réunions spécifiques seront organisées par collectivité pour la CDA et le CCAS.

Les sujets abordés ont tourné autour de la **dégradation des conditions de travail**, du **management**, des **relations de confiance perdues** avec l'équipe municipale, du **temps de travail** et le **manque de moyens humains**.

Globalement, le maire tente de montrer qu'il a entendu les agents et qu'il va faire quelque chose. **IL CHERCHE SURTOUT À GAGNER DU TEMPS !!!!**

Il va demander aux médecins du travail et au service prévention de lui communiquer les éléments dont ils disposent sur les conditions de travail. Avec ces indicateurs, il pourra se faire une idée...Et la mobilisation importante des agents depuis 15 jours, c'est pas un indicateur ça ? Pour le maire apparemment pas vraiment !!

Côté temps de travail, là, les choses sont claires : le maire reste sur sa volonté de revenir sur la durée actuelle de notre temps de travail. Pour lui, nous entrons dans le temps de la négociation !

Nous avons été tout aussi clairs : nous demandons le maintien de la durée actuelle du temps de travail car c'est possible.

Pour justifier sa position, le maire nous a remis une « expertise » réalisée par un cabinet d'avocats chargé d'analyser l'avis de la chambre régionale des comptes.

Ce conseil arrive aux conclusions suivantes :

- Depuis 2001 le temps de travail à La Rochelle est inférieur au temps de travail fixé par la loi ;
- le maire pourrait être contraint de revenir sur notre temps de travail si quelqu'un faisait un recours devant les tribunaux.
- Alors que la chambre régionale des comptes (indépendante vis à vis du maire) parle d'une situation « irrégulière », le cabinet d'avocat (payé par la mairie...) affirme qu'il y a illégalité....c'est étrange que l'analyse soit plus sévère que le texte analysé !!!! **IRRÉGULIER NE VEUT PAS DIRE ILLÉGAL.**

Pourquoi est-ce si important pour le maire de nous donner un rapport avec la notion « d'illégalité » sur notre temps de travail ?

C'est une super opération de com (faut dire que c'est un domaine où il excelle) qui lui permet de faire croire qu'il ne peut pas faire autrement que d'augmenter notre temps annuel de travail. **C'EST FAUX !!!!** Avec ce document qu'il veut nous vendre comme « objectif » il espère bien démobiliser une partie des agents de nos collectivités. Le message qu'il tente de nous faire passer c'est qu'il ne peut pas faire autrement, il veut que nous nous démobilisions pour le laisser tranquillement faire ce qu'il veut !!!

Nous avons également fait appel à un juriste, pour analyser l'avis de la chambre régionale des comptes. Celui-ci a confirmé que le maire pouvait tout à fait maintenir le temps de travail en l'état, comme l'a fait le maire précédent ainsi que d'autres communes. **Pourquoi depuis 2001, soit depuis 14 ans, personne n'a crié à l'illégalité ? Pourquoi subitement il est urgent de revenir sur quelque chose qui n'a jamais suscité de recours ?** Il faut savoir que s'il prend une nouvelle délibération modifiant notre temps de travail, il devra supprimer directement 10 jours de congés.

Nous maintenons que s'il le veut, le maire peut ne pas toucher à la durée du temps de travail telle qu'elle existe actuellement dans nos collectivités. Si le maire décide d'augmenter notre temps de travail ce sera parce qu'il en a décidé ainsi, et non parce qu'il y est obligé.

Le maire peut, s'il le veut, maintenir le temps de travail.

Dans l'objectif de faire grandir le rapport de force et de décider ensemble des actions à venir :

- 8 Octobre Journée d'action interprofessionnelle
- 12 octobre Conseil municipal
- 15 octobre 1^{ère} réunion de négociation sur le temps de travail

Nous vous proposons une Réunion d'Information Syndicale pour l'ensemble des agents

**Le 12 Octobre 2015
à 15h30 Grande salle de l'Arsenal**

Vous disposez d'une heure d'information par agent, sur votre temps de travail

Préavis de Grève d'1 heure à la journée déposé du 10 au 16 octobre inclus en prolongation du préavis qui se termine le 9 Octobre